



TELEFILM PARTENAIRE
CANADA DE ▶
CHOIX

ECO- RESPONSABILITÉ

PLAN D'ACTION 2021-2023

PHASE 1 –décembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

1 MISE EN CONTEXTE

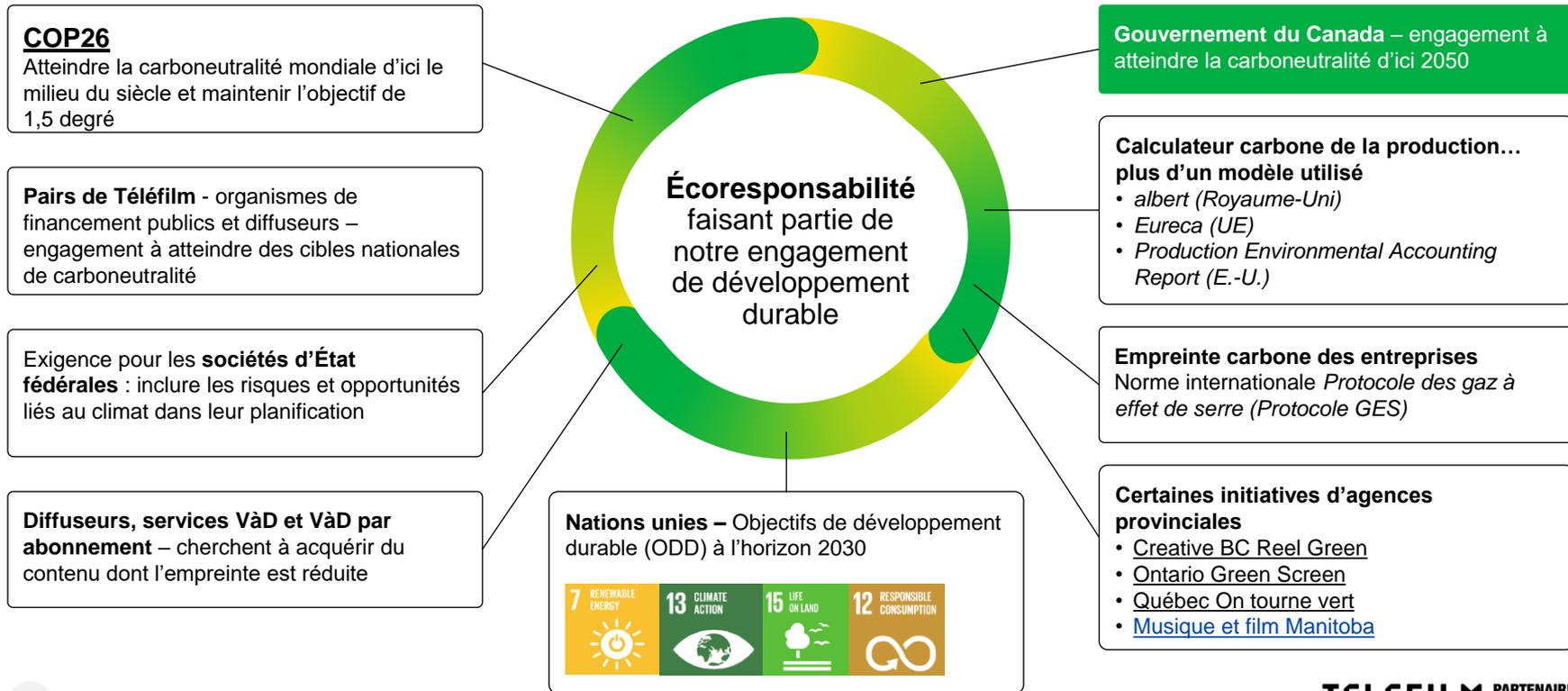
2 VISION

3 ACTIONS



MISE EN CONTEXTE

MISE EN CONTEXTE



LOI CANADIENNE SUR LA RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE CARBONEUTRALITÉ

POUR ATTEINDRE LA CARBONEUTRALITÉ D'ICI 2050

Pour atteindre la carboneutralité dans les opérations liées aux biens immobiliers et aux parcs de véhicules, **le gouvernement du Canada réduira les émissions absolues de gaz à effet de serre (GES) de la portée 1 et de la portée 2 de 40 % d'ici 2025 et d'au moins 90 % sous les niveaux de 2005 d'ici 2050.** Sur cette voie de réduction des émissions, le gouvernement s'efforcera de réduire ces dernières de 10 % supplémentaires chaque 5 ans à compter de 2025.

Ceci nécessitera :

- Qu'un plan de réduction des émissions, un rapport d'étape et un rapport d'évaluation soit déposés devant les deux chambres du Parlement et mis à la disposition du public, et ce, pour chacune des cibles.
- L'établissement du groupe consultatif pour la carboneutralité nommé par le gouverneur en conseil.

Les sociétés d'État sont encouragées à divulguer publiquement leurs émissions de GES chaque année.

VISION

INSPIRATION – LE POINT DE VUE AUTOCHTONE

1. COLLABORATION SUR LES TERRES AUTOCHTONES

« Du point de vue autochtone, **l'histoire, le pays, et les langues sont foncièrement liés**. Il y a une science relative à l'histoire et l'endroit **qui s'articule sur un lien au territoire et à la langue**, imprégnée des traditions orales **résultant d'un lien au pays.** »

Source: *[Protocoles et chemins cinématographiques : un guide de production médiatique](#)*



VISION DE TÉLÉFILM

VISION

En tant qu'institution responsable et cheffe de file de l'industrie audiovisuelle canadienne, Téléfilm Canada s'engage à **accomplir sa mission sous l'angle de l'écoresponsabilité**. Cet engagement transformateur se réalisera dans son rôle :

- d'investisseur dans la chaîne de valeur de la production de contenu;
- de promoteur de l'industrie et des talents canadiens, à l'échelle nationale et internationale;
- d'administrateur financier; et
- d'employeur et société d'État.

Cette vision concorde avec l'objectif du gouvernement du Canada d'atteindre la **carboneutralité d'ici 2050**.

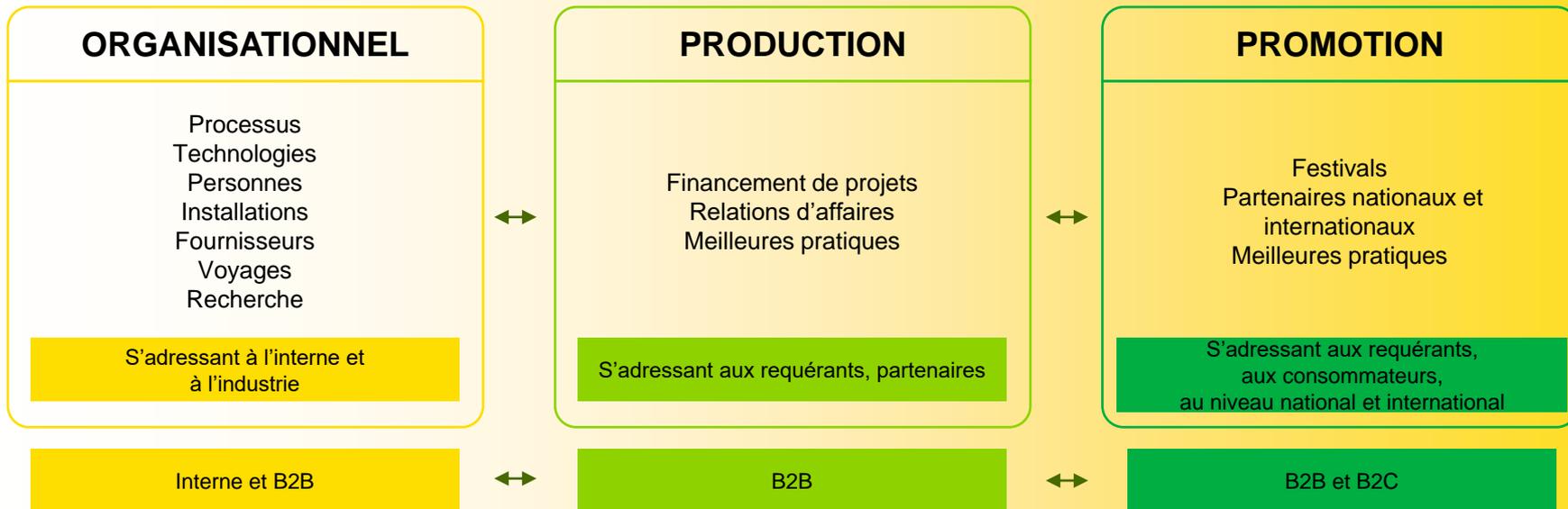
NOTRE ENGAGEMENT

Guider l'industrie et l'aider à se mobiliser grâce à des pratiques commerciales éclairées et à l'établissement de politiques et de cibles fondées sur la science. Cet engagement sera opérationnalisé par le biais de ses programmes et initiatives, ses efforts de promotion et de communication, la recherche, la formation et ses politiques en matière de ressources humaines.

PLAN D'ACTION

PLAN D'ACTION EN 7 POINTS

TROIS ZONES D'ACTION



PLAN D'ACTION

ACTION 1

ANALYSE COMPARATIVE ET REDDITION DE COMPTE

D'ici 2023 – Téléfilm établira une [cible fondée sur la science](#) ainsi qu'un échéancier pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions carbone selon la cible établie. Elle rendra compte annuellement de ses progrès.

Cette évaluation organisationnelle portera sur ses bureaux et ses divers pavillons – partout où elle fait affaires.

Pour y parvenir, Téléfilm réalisera une étude de référence sur son empreinte carbone institutionnelle en suivant le [Protocole des gaz à effet de serre](#) (Protocole GES) afin d'avoir un portrait complet de ses émissions et de sa consommation d'énergie.

PLAN D'ACTION

ACTION 2

ANALYSE COMPARATIVE ET REDDITION DE COMPTE

D'ici 2023 - En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, Téléfilm soutiendra la mise en place de protocoles homologués de déclaration d'émissions carbone pour l'ensemble des productions qu'elle soutient afin d'aider à établir des cibles de réduction réalistes.

Téléfilm invitera les producteurs, les organismes provinciaux et d'autres partenaires de financement à partager leurs meilleures pratiques, y compris leurs outils de mesure et de rapport. Ces efforts contribueront à évaluer l'empreinte carbone de l'industrie audiovisuelle canadienne.

PLAN D'ACTION

ACTION 3

ANALYSE COMPARATIVE ET REDDITION DE COMPTE

D'ici 2023 – En collaboration avec les festivals canadiens dont elle est partenaire, Téléfilm établira un cadre stratégique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un protocole de déclaration pour ses programmes de promotion.

Téléfilm collaborera avec ses clients et partenaires, des secteurs publics et privés, pour aider à établir des protocoles efficaces de mesure et de rapport.

PLAN D'ACTION

ACTION 4

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

D'ici 2022 - Téléfilm soutiendra les recherches sur les pratiques et tendances en matière de développement durable qui contribuent à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur. (Voir l'action no. 7)

Téléfilm financera et promouvra la recherche visant à cerner les points faibles et les opportunités dans la chaîne de valeur de la création de contenu. Cette recherche appuiera nos objectifs environnementaux et fera progresser les pratiques de l'industrie audiovisuelle canadienne en matière de développement durable.

L'effort de partage des connaissances sera permanent et comprendra des discussions avec des partenaires de financement et des experts de partout sur la planète.

PLAN D'ACTION

ACTION 5

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

D'ici 2023 – Téléfilm examinera l'ensemble de ses politiques et pratiques d'affaires afin qu'elles concordent avec son engagement et ses cibles de réduction (selon les résultats de l'étude de référence prévue à l'action 1).

Cela inclut les politiques et les pratiques en ressources humaines, les TI et les approvisionnements, ainsi que les processus d'affaires. Cela pourrait mener à l'élaboration d'une nouvelle politique environnementale de développement durable.

PLAN D'ACTION

ACTION 6

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

D'ici 2022 – Téléfilm priorisera l'action collective par le renforcement des capacités internes, donnant ainsi aux employé.e.s le pouvoir d'être agent.es de changement.

Cela comprendra : la création d'un nouveau poste d'expert en contenu sur le développement durable, ainsi que le renforcement des capacités des employés (formation, certification, etc.).

Cette priorité est axée sur l'interne et est essentielle pour aider efficacement Téléfilm à promouvoir le changement dans l'industrie.

PLAN D'ACTION

ACTION 7

PARTENARIATS AVEC L'INDUSTRIE

D'ici 2022 – Téléfilm élaborera un plan de consultation des parties prenantes à de multiples niveaux, avec des partenaires des secteurs publics et privés, dans le but de contribuer à l'atteinte de ses objectifs environnementaux et de faire progresser les pratiques de l'industrie en développement durable.

La collaboration avec les parties prenantes est essentielle pour atteindre des résultats positifs dans l'ensemble de la chaîne de valeur du contenu. Téléfilm mettra à contribution ses différents mécanismes de consultation et de rétroaction pour assurer une participation maximale. Ceci bénéficiera de l'embauche d'un expert (prévue à l'action 6).

CADRE POUR UN PLAN D'ACTION EN 7 POINTS

TÉLÉFILM

PRODUCTION

PROMOTION

ANALYSE COMPARATIVE ET REDDITION DE COMPTES

1

Téléfilm établira une **cible fondée sur la science** ainsi qu'un échéancier pour réduire sa consommation d'énergie et ses émissions carbone selon la cible établie. Elle rendra compte annuellement de ses progrès.

2

En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, Téléfilm **soutiendra la mise en place de protocoles homologués de déclaration d'émissions carbone** pour l'ensemble des productions qu'elle soutient, afin de favoriser l'établissement de cibles de réduction réalistes.

3

En collaboration les festivals canadiens dont elle est partenaire, Téléfilm **établira un cadre stratégique de réduction des émissions de gaz à effet de serre et un protocole de déclaration pour ses programmes de promotion.**

4

Téléfilm **soutiendra les recherches sur les pratiques et tendances en matière de développement durable** qui contribuent à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs de l'ensemble de la chaîne de valeur.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5

Téléfilm **examinera l'ensemble de ses politiques et pratiques d'affaires** afin qu'elles concordent avec son engagement et ses cibles de réduction.

6

Téléfilm priorisera l'action collective par le **renforcement des capacités internes**, donnant ainsi aux employé.e.s le pouvoir d'être agent.es de changement.

PARTENARIATS AVEC L'INDUSTRIE

7

Téléfilm élaborera un **plan de consultation des parties prenantes à de multiples niveaux, avec des partenaires des secteurs publics et privés**, dans le but de contribuer à l'atteinte de ses objectifs environnementaux et de faire progresser les pratiques de l'industrie en développement durable.

CONCLUSION – ALLER DE L'AVANT

PILIERS STRATÉGIQUES DU PLAN D'ACTION DE TÉLÉFILM

OPTIMISER : l'utilisation efficace de calculateurs carbone fiables et l'établissement de cibles de réduction réalistes (tant en ce qui concerne le portefeuille de projets que les pratiques d'affaires), avec l'obligation de **mesures et de rapports réguliers**.

ATTIRER : des partenaires de l'industrie pour qu'ils soutiennent et mènent la recherche, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans la chaîne de valeur de la production et de la promotion.

AMÉLIORER : le développement et la promotion de pratiques exemplaires durables et mesurables par le biais de politiques, d'initiatives et d'une planification éclairée (p. ex. économie circulaire).

FAIRE ÉVOLUER : les pratiques et l'engagement de Téléfilm et de l'industrie dans le but de réduire leurs empreintes carbone et environnementales, en ayant recours à une approche fondée sur la science.